



ASSOCIATIONS
& COLLECTIVITÉS

MAIF
CS 90000 - 79038 NIORT cedex 9
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Ent. Régie par le Code des Assurances
SIRET : 775 709 702 01 646
N° intracommunautaire FR81775709702
TVA non applicable : article 261 C.2e du CGI

MAIF Associations et Collectivités MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Immeuble le Central Gare 5 bis place Charles de Gaulle Montigny le Bretonneux
Visites du lundi au vendredi de 9h à 18h sauf mardi de 10h30 à 18h
Téléphone : 09 78 97 98 99 (appel non surtaxé, coût selon prix d'un appel local)
Pour nous écrire : Groupe MAIF Gestion Courriers Sociétaires 79018 Niort Cedex 9
Par mél. : gestionsocietaire@maif.fr



**AVIS D'ECHEANCE 2018
VALANT FACTURE**

PM C78M - 3194473 M

1/3 35/19/20285/6981 01AA5346713ECDP 30 BUG



CHOREDANSE ET LOISIRS



N° de sociétaire : 3194473 M

Madame, Monsieur,

Le 1er janvier 2018

La cotisation annuelle vient à échéance le 1er janvier de chaque année.

Le présent avis d'échéance précise le montant et les modalités de paiement de la cotisation pour la période d'assurance s'étendant du 1er janvier au 31 décembre 2018 et récapitule les risques déclarés, à l'exclusion des véhicules dont l'assurance définitive est en attente, au 24/11/2017.

Nous vous invitons à **vérifier l'exactitude de chacune de ces informations**. Si celles-ci ne correspondent plus à la réalité de votre situation, contactez-nous au 09 78 97 98 99 ou par e-mail à l'adresse suivante : gestionsocietaire@maif.fr.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sentiments mutualistes.

La MAIF

Récapitulatif de votre contrat et de sa cotisation annuelle en €	HT	TTC
RAQVAM - L'assurance multirisques des associations et collectivités	600,28	656,39
Contribution solidarité victimes terrorisme infractions		5,90
Frais d'échéance		7,31
TOTAL TTC :		669,60 €

La totalité de la somme de 669,60 € sera prélevée le 8 janvier 2018 sur votre compte n° FR7630003008540005036311626.

Le non-paiement d'une cotisation due est susceptible d'entraîner des frais d'impayé de 7,10 €.